NOM Prénom

AESH

Établissement

 à …………………, le ………………………

 à Madame ORLAY, IA-Dasen de la Haute Vienne

 S/c de Mme/M. ……………., Principal-e/Proviseur-e

**Objet** : mise en conformité de mon temps de travail

 Mme l’Inspectrice d’Académie,

Je suis embauché-e en CUI-CAE depuis le …/…/… pour des missions d’accompagnement d’élève en situation de handicap dans l’école/le collège/le lycée ……………………………. .Le temps de travail indiqué dans mon contrat est de 20 heures hebdomadaires. Or, depuis le …/…/…, je travaille 24 heures par semaine durant les périodes scolaires et 0 heure durant les vacances scolaires.

Or, l’annualisation du temps de travail est illégale pour les CUI-CAE en vertu des articles L5134-26 et L3141-29 du Code du travail. Ce dernier stipule que les jours de fermeture d’un établissement dépassant la durée des congés légaux (5 semaines pour une personne en CUI) donnent droit à rémunération. Les semaines à 0 heure, en dehors des congés payés ne peuvent donc pas exister.

Je vous demande de bien vouloir apporter, par avenant, la correction nécessaire à mon contrat. Et le cas échéant, de m’indiquer comment je pourrai récupérer les heures supplémentaires effectuées.

 Dans l’attente, je vous prie de croire Madame l’inspectrice d’Académie, en mon attachement au service public d’éducation.

*Signature*

Copie au SNES-FSU Limoges